

Ecole primaire
316 route de Thoiry
01630 SERGY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 10 / 02 / 2022



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M ^{me} MOREL			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : M ^{me} JONVILLE Lydie	X		
Maire : M. LINGLIN Denis		X	M ^{me} MICHAUD Amélie
M ^{mes} TECHER Alexandra	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
M ^{me} BOLEVY Lysiane	X		
M ^{me} CHATELAN Céline	X		
M ^{me} GUDIN Gladys	X		
M ^{me} JOMAIN Erika	X		
M ^{me} LEIMBACHER Aline	X		
M ^{me} MATIAS Priscillia (TR)		X	
M ^{me} OLIVIER Mathilde	X		
M ^{me} PHILIPPONET Marie	X		
M ^{me} RAFFIN Nelly	X		
M ^{me} RATSIMALARIVO Aina	X		
M ^{me} WATEL Delphine	X		
Un des maîtres du RASED :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
M ^{me} Anne-Claire VIELLIARD	X		
M ^{me} Marie-Hélène MERMINOD	X		
M ^{me} Nelline MERGLEN	X		
M. Gilles SOUBEYRAN	X		
M ^{me} Anna NAVID	X		
M ^{me} Tatiana SAFARIKOVA-BRACKE		X	
M ^{me} Virginie CHAMBON	X		
M ^{me} Delphine BILLOT	X		
M ^{me} Sara KRIGE	X		
M ^{me} Sophie GROISNE (suppléant)		X	
M ^{me} Jennifer CHARVET (suppléant)		X	
M ^{me} Michela CREDENZA (suppléant)		X	
M ^{me} Audrey DELAMARE (suppléant)	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
Représentant périscolaire : M ^{me} PIQUARD Aurélie	X		
Coordinateur :			
D.D.E.N. :			
Enseignant ELCO :			
Invitée :			
Invitée : M ^{me} L'Inspectrice de l'Education nationale, M ^{me} MOREL		X	

Procès-verbal établi le 10 / 02 / 2022

La présidente et secrétaire, directrice de l'école,
Nom : JONVILLE Lydie


Ecole Primaire de Sergy
316, route de Thoiry
01630 SERGY
Tél. 04.50.42.00.34

Date : jeudi 10 février 2022

heure de début : 19h10 en présentiel ou en visioconférence

Madame l'Inspectrice est excusée.

Ordre du jour :

- ⇨ point d'information : situation de l'école et rentrée 2022, informations générales sur l'école, budgets
- ⇨ sujet 1 soumis à avis : informations concernant la vie des élèves
 - nombre d'avis positifs : 20
 - nombre d'avis négatifs : 0

heure de fin : 21h05

1 Situation de l'école et rentrée 2022

① Situation de l'école

Aujourd'hui : 233 élèves présents (228 à la rentrée), 9 admissions et 4 radiations

PS/MS/GS 1 : 9+11+6=26 Nelly RAFFIN ATSEM : Véronique GAVI Elodie MARQUIS (vendredi matin) Muriel VUILLEMIN (vendredi après-midi)	PS/MS/GS 2 : 9+15+6=27 Céline CHATELAN ATSEM : Juliana PETERLINI	PS/MS/GS 3 : 9+12+6=27 Lysiane BOLEVY (Ma, J et V) et Lydie JONVILLE (L) ATSEM : Valérie GOLZ
GS/CP : 7+19=26 Delphine WATEL ATSEM (matin) : Muriel VUILLEMIN	CP/CE1 : 12+14=26 Gladys GUDIN (L et Ma) et Erika JOMAIN (J et V)	CE1/CE2 : 16+9=25 Marie PHILIPPONET
CE2/CM1 : 16+10=26 Aina RATSIMIALARIVO (L et Ma) et Gladys GUDIN (J et V)	CM1/CM2 A : 14+12=26 Aline LEIMBACHER	CM1/CM2 B : 13+11=24 Mathilde OLIVIER

Répartition par niveau :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
27	35	25	31	30	25	37	23

2 élèves ont des heures avec un AESH mais un autre élève en a besoin de manière très ponctuelle dans la journée.

② Rentrée 2022

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
25	28	34	23	31	30	25	38

Soit 234 élèves

Les admissions des futurs PS vont commencer.

2 Informations sur le fonctionnement de l'école

① Informations générales sur l'école

- **Sécurité**

Essai PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risques majeurs fait vendredi 17 décembre pour comprendre les premiers réflexes à mettre en œuvre lors d'un risque majeur

- **Santé**

2^{ème} campagne de tests salivaires annulée

- **Protocole et point COVID**

Le 9 décembre, le protocole est passé au niveau 3. La dernière mise à jour du protocole date du 25 janvier. Les informations publiées sur le site de l'école sont à jour.

Le pic d'élèves annoncés positifs a eu lieu le 25 janvier. Aujourd'hui, il n'y en a presque plus.

- **Matériel**

Vidéoprojecteurs Interactifs livrés, bientôt installés

Tablettes livrées, bientôt paramétrées

② Informations concernant la vie de l'élève

- **APC**

Les séances continuent.

- **Photographe**

3 sessions pour les commandes

- **Projets en cours ou ayant eu lieu**

4, 22 octobre, 19 novembre : secrets de la forêt pour classe de CE2/CM1

15 au 19 novembre : semaine du goût pour classes PS/MS/GS 1, 2 et 3

19 octobre : promenade dans le village pour classes PS/MS/GS 1, 2 et 3

22 octobre : Ciel Sidefage pour classes CP/CE1 et CM1/CM2 A

26 novembre, 17 juin + séances de répétition en mars : production d'un spectacle avec le théâtre de Divonne

29 et 30 novembre : Panash' Compagnie fabrication du pain pour 3 classes maternelles et GS/CP

13, 20, 27 janvier et 3 février : sorties ski alpin pour classes CE2/CM1, CM1/CM2 A, CM1/CM2 B mais uniquement classe CM1/CM2 B le 20 janvier

- **Projets prévus et en cours d'organisation**

10 et 17 mars : sortie raquettes pour GS des classes PS/MS/GS 1, 2, 3 et GS/CP

29 mars et 12 avril : Découverte de la rivière pour classe de CM1/CM2 A

4 avril et 9 mai : Découverte de la rivière pour classe de CM1/CM2 B

2 au 6 mai : classe de découverte à Prémonval pour classes CE2/CM1, CM1/CM2 A, CM1/CM2 B

29 juin au 1^{er} juillet : classe de découverte à Lamoura pour classes CP/CE1 et CE1/CE2

Il y a d'autres projets mais ils ne sont pas finalisés.

3 Budgets

- **Financement par la Mairie**

Classes, cycles... : plus de 8200 euros utilisés sur les 13000

Moniteurs de ski alpin

Subventions pour les classes de découverte à Lamoura et à Prémonval dans le Jura : 3017,00 + 7708,00 virées au Sou des écoles

- **Financement par le Sou des écoles**

Tennis : 1650,00

Semaine du goût : 125,00

Cars pour Ciel Sidefage : 206,00

Cars pour la production du spectacle à Divonne : 324,00

Panash' Compagnie : 1210,00

Cars pour ski alpin : 1757,00

Classe de découverte à Prémonval : 23625,00 (financement partiel par le Sou mais centralisation des recettes et subventions)

- **Financement par les ventes (montants transférés au Sou des écoles)**

Cartes de Noël : 830,00

Marché de Noël : 1100,00

D'autres opérations de financement seront mises en place.

- **Autres financements**

Les secrets de la forêt (Communauté d'Agglomération du Pays de Gex)

Découverte de la rivière (Communauté d'Agglomération du Pays de Gex)

Préparation du spectacle à Divonne (la ville et Esplanade du Lac de Divonne)

4 Questions des parents pour les enseignantes

Nous voulons transmettre un grand merci à tous : enseignant(e)s, personnel du périscolaire et de la Mairie. Nous sommes conscients que dans le contexte sanitaire actuel qui multiplie les protocoles et en modifie les règles d'un jour à l'autre, l'enseignement et l'accueil des enfants dans de bonnes conditions sont une véritable gageure.

Un grand merci en particulier pour les sorties ski, pour le dynamisme que vous mettez dans la préparation et la réalisation d'un tel projet. Les enfants avaient des étoiles les yeux.

Un grand merci aussi pour tous les projets en cours ou à venir. Nous savons que cela vous prend du temps, en plus de vos préparations de classe, mais c'est un très beau cadeau fait aux enfants.

Un grand merci pour le logiciel EDUMOOV qui propose une lecture plus lisible des compétences de nos enfants.

Un grand merci pour toutes les activités manuelles organisées dans le temps d'accueil périscolaire.

Un grand merci pour la nouvelle cantine.

Un grand merci pour la non-facturation des repas lorsque les enseignant(e)s sont malades ou absent(e)s dans le cadre du COVID.

Q1 : Liaison CM2/ 6^{ème} (1 remarque)

Devons-nous contacter directement le collège pour inscrire nos enfants ou bien est-ce que l'école s'en occupe ?

Y a-t-il également une visite du collège prévue pour les nouveaux élèves avant la rentrée ?

La procédure d'affectation en collège va commencer vers la moitié du mois de mars. Les parents concernés auront la procédure, le calendrier et les documents nécessaires. Pour savoir quel est le collège de secteur, il faut utiliser l'adresse postale au 01/09/2022.

L'école de Sergy est rattachée au collège de Saint-Genis-Pouilly. Les parents qui demandent l'affectation de leur enfant dans un autre collège doivent contacter l'établissement souhaité et demander leur procédure. En cas de refus de l'établissement souhaité, leur enfant sera au collège de secteur.

Les parents qui habitent sur 2 communes ne dépendant pas du même collège de secteur doivent choisir l'un des deux et me prévenir très rapidement.

Lorsque les deux parents habitent sur une autre commune que Sergy, ils peuvent me demander de trouver leur collège de secteur.

Il n'y a aucune information concernant la visite du collège car la liaison école-collège a été reportée en mars.

Q2 : Programmes scolaires (3 remarques)

Des parents s'inquiètent du retard pris par les enfants après trois années chaotiques dues à la pandémie :

- **Comment allez-vous pallier les retards d'apprentissage ?**

Depuis le début, les inspecteurs ont demandé aux enseignants d'en tenir compte dans leurs apprentissages. Ceux-ci continuent donc de faire progresser tous les élèves en gérant l'hétérogénéité qui s'est amplifiée avec le contexte. Tous les niveaux d'enseignement sont impactés et les enseignants doivent en tenir compte dans leurs progressions.

- **Est-ce que le collège tient compte de ces retards ?**

Question à poser lors du conseil école-collège

- **Pouvons-nous avoir une meilleure visibilité des compétences attendues à la fin de chaque année des différents cycles et pas seulement à la fin de ceux-ci ?**

Les enseignants n'ont pas d'autres documents officiels que ceux disponibles sur le site de l'Éducation nationale c'est-à-dire les attendus de fin de cycle. Mais il existe des sites non institutionnels avec des progressions par année scolaire.

- **Où pouvons-nous trouver les programmes de l'Éducation nationale ?**

<https://www.education.gouv.fr/programmes-scolaires-41483>

Q3 : APC – activités pédagogiques complémentaires (plusieurs remarques)

Quelle est l'organisation des APC cette année ?

Toutes les classes sont concernées par l'APC de 11h30 à 12H ou de 16h30 à 17h15.

Q4 : Continuité pédagogique (4 remarques)

Quelles sont les règles de la mise en place de la continuité pédagogique ?

Pourquoi certains parents avec des enfants isolés à la maison n'ont-ils pas reçu le travail effectué en classe régulièrement ?

Le Plan de Continuité Pédagogique est apparu après la fermeture des écoles en février 2020.

C'est lors de cette fermeture administrative que l'école doit mettre en œuvre le Plan de Continuité Pédagogique. Une telle fermeture aurait pu avoir lieu s'il y avait eu trop de cas positifs simultanément dans une classe ou dans l'école. C'est alors notre hiérarchie qui aurait pris cette décision. Lorsqu'une telle fermeture est décidée et qu'elle est prévue pour une durée dépassant 2 jours alors les enseignants doivent fournir du travail à leurs élèves.

Or lors des absences des enseignantes, il n'y a pas eu de fermeture administrative. C'est l'Education nationale qui doit assurer la continuité pédagogique en remplaçant chaque enseignant absent. Si le protocole l'avait autorisé alors les élèves présents auraient été répartis dans les autres classes.

Pourquoi les enfants de maternelle n'ont-ils reçu aucune activité à faire ?

Parce qu'il n'y a pas eu d'activation du Plan de Continuité Pédagogique. En effet, si tous les enseignants avaient été remplacés alors les élèves auraient travaillé en classe avec un remplaçant.

Q5 : Communication école (plusieurs remarques)

Les parents trouvent que le mail général de l'école - ecprimsergy@gmail.com – n'est pas adapté pour évoquer différentes situations personnelles, ou bien se sentent gênés de communiquer ainsi avec les enseignantes.

Ne pourrait-on pas envisager de :

- **Garder ce mail pour les communications administratives (gestion des absences, affaires courantes) de l'école ?**

Oui

- **Communiquer avec les enseignantes sur leur boîte académique ?**

Non

Lorsque les parents en ont besoin, ils doivent contacter la ou les enseignantes de leur(s) enfant(s) et si nécessaire prendre rendez-vous ou avoir un échange téléphonique. C'est la meilleure des confidentialités surtout s'il faut présenter des documents importants.

La boîte professionnelle des enseignants est utilisée pour toutes les communications avec la hiérarchie.

- **Pourquoi ne pas mettre en place une application telle qu'Educartable ?**

Pas de demande des enseignantes pour le moment

Remarque subsidiaire : Le fait que l'adresse générale de l'école soit hébergée sur les serveurs Gmail ne pose-t-il pas un problème de confidentialité des données, notamment dans le cadre d'une école ?

La hiérarchie n'est pas pour l'utilisation des boîtes Gmail.

Si des parents doivent transmettre des données confidentielles alors l'adresse professionnelle ce.0010118y@ac-lyon.fr de l'école est toujours disponible et vérifiée quasiment tous les jours. Il suffit de préciser le nom de l'enseignant et le mail lui sera transféré.

A la fin de l'année scolaire, les mails avec leurs pièces jointes seront supprimés.

Q6 : Procédure en cas d'accident sur le temps scolaire (plusieurs remarques)

Pouvez-vous nous rappeler les procédures utilisées en cas d'accident sur le temps scolaire (désinfection des plaies, soins de premiers secours, appel des secours, parents prévenus dans quels cas, etc.) ?

La procédure qui existe concerne les cas d'urgence.

Pour les autres situations, il y a une liste des produits autorisés.

Pour l'année 2022-2023, il y aura une fiche sanitaire d'urgence préremplie qui sera imprimée avec la fiche de renseignements et les deux seront à corriger ou à compléter.

Ces procédures pourraient-elles être mises en ligne sur le site de l'école ?

Le protocole d'urgence

La fiche sanitaire d'urgence

Q7 : Absences des enseignant(e)s/ non-remplacement (plusieurs remarques)

Beaucoup de parents se sont plaints du non-remplacement ou du remplacement tardif des enseignant(e)s. D'aucuns s'interrogent sur ce qu'attend l'école des parents, être toujours de plus en plus disponible pour prendre en charge et colmater les failles du service public. Un véritable ras-le-bol se fait sentir dans les familles.

Les parents délégués proposent après discussion avec la directrice de rédiger un courrier à destination de la DSDEN pour les alerter sur ce point critique dans notre école.

Tout enseignant qui est absent doit justifier cette demande auprès de sa hiérarchie sinon elle est refusée. Le non-remplacement met les familles en difficultés. C'est à l'Education nationale d'assurer le remplacement des enseignants. Dans notre circonscription, le service qui gère les remplaçants traite la liste des absences au fur et à mesure de leur arrivée après validation par l'inspectrice. Pour les remplacements, il y a un ordre de priorité (petites écoles, classes maternelles...). 24h voire 48h avant l'absence, les écoles où les situations sont très prioritaires, ou non prioritaires sont informées du remplacement ou du non-remplacement, par mail ou par appel téléphonique. Les écoles où un remplacement est possible sont mises en attente et informées entre 7h30 (lorsque c'est possible) et 8h20 voire au-delà si un remplaçant est finalement disponible.

5. Questions des parents pour la mairie

Questions à destination de la mairie :

Q1 : Repas de Cantine / COVID

La mairie s'est prononcée favorablement pour la non-facturation des repas en cas d'absence COVID et non-remplacement de la maitresse. C'est déjà une belle avancée ! Mais ceci étant dit, que va-t-il se passer après le 31 mars ?

La question des remplacements n'étant pas résolue, elle continuera de se poser pour les repas des élèves qui ne sont pas à l'école, car la maîtresse n'est pas remplacée.

- **En fait, il y a 2 cas de figure : si le brassage des classes n'est toujours pas permis, les élèves se verront refuser l'accueil à l'école dans d'autres classes et**

donc seront déclarés absents. Si le brassage est autorisé, et que les maitresses restantes demandent aux parents "l'effort" de les garder à la maison pour ne pas surcharger les classes restantes, les élèves seront absents pour aider l'école.... quid alors du repas ?

Mise en place de cette mesure exceptionnelle du 3 janvier jusqu'au 31 mars, pas possible au-delà, budget conséquent

Lorsque les parents ont prévenu le périscolaire que leur enfant était positif ou cas contact alors le service n'a jamais été facturé.

Il faudrait peut-être aussi penser à ajuster le règlement cantine de l'année prochaine pour les absences remboursées... Ce n'est quand même pas notre faute si notre enfant ne peut pas aller à l'école, car il n'y a pas d'enseignant(e)...

C'est en cours.

- **Y aura-t-il une régularisation des repas facturés alors que l'enseignant(e) était absent(e) ?**

Il faut contacter M^{me} PIQUARD.

Q2 : Service minimum d'accueil (plusieurs remarques)

- 1) Pourquoi un système d'accueil n'est-il pas proposé par la mairie en cas d'absences des enseignant(e)s ?**

Le SMA ne peut être mis en place que lorsqu'il y a une grève chez les enseignants, et au moins 25% de grévistes.

- 2) Pourquoi le périscolaire ne peut-il pas prendre le relai ou bien les ATSEM comme cela se faisait auparavant ?**

Il n'y en a jamais eu. Le statut des ATSEM ne le permet pas.

Il y a eu beaucoup de personnels communaux positifs. Les personnels font déjà 40h.

Q3 : Bourg Traiteur (1 remarque)

Avez-vous envisagé d'évaluer un service de remplacement pour le traiteur de la cantine ? En effet, beaucoup d'enfants se plaignent que le riz ou les pâtes sont trop durs ou mal cuits ?

1 appel d'offre : 2 réponses dont Bourg Traiteur

Contrat avec Bourg Traiteur est signé avec regroupement de communes

Ebauche d'idée pour une cuisine centrale

Q4 : Nouvelle cantine / self (plusieurs remarques)

- 1) Pouvez-vous nous faire un point sur les abords de l'aménagement de la cantine ?**

Le paysagiste viendra au printemps.

La météo doit être adéquate pour poser les sols spéciaux.

- 2) Avez-vous assez de personnel pour mettre en service le self ?**

Maria arrivera le 28 février pour le côté cuisine.

3) Pourquoi les enfants sont-ils servis à table ?

Le self a ouvert lors du pic du COVID donc il y avait non brassage des élèves, et surtout des absences sur les personnels donc il a fallu simplifier l'accueil pour que les personnels non habituels puissent assurer les remplacements.

4) Quand les plateaux sont-ils censés arriver ?

Les plateaux Made in France, qui passeront en machine à laver, devraient arriver pendant les vacances.

Q5 : Piscine (1 remarque)

Pourquoi les enfants de l'école n'ont-ils pas accès à la piscine comme c'était le cas auparavant ? L'apprentissage de la natation fait partie intégrante des programmes de l'Éducation nationale.

La Suisse n'a plus de place pour les élèves de Sergy.

La mairie de Saint-Genis-Pouilly refuse car ils n'ont pas assez de créneaux pour eux.

Questions à destination du périscolaire :

Q1 : Procédure en cas d'accident sur le temps périscolaire (1 remarque)

Pouvez-vous nous rappeler la procédure lorsqu'un accident survient sur le temps périscolaire (désinfection des plaies, soins de premiers secours, appel des secours, parents prévenus dans quels cas, etc.) ?

Ces procédures pourraient-elles être mises en ligne sur le site de l'école ?

Eau, savon, pansement et un cahier d'infirmerie

Q2 : Punitons / ambiance générale (1 remarque)

Un parent d'élève écrit : « J'ai eu une discussion avec plusieurs personnes il y a quelques mois sur les punitons à la garderie. J'ai l'impression que la situation s'est améliorée. Mais qu'en pensent les dames de la cantine ? Est-ce qu'il y a vraiment une meilleure atmosphère après le déménagement dans la nouvelle cantine-garderie ? »

Meilleure ambiance depuis que l'on est dans le nouveau bâtiment, beaucoup moins de bruit du côté élémentaire

Q3 : Nouvelle cantine (plusieurs remarques)

Pouvez-vous nous expliquer les nouvelles règles de la cantine pour l'accueil des maternelles et des élèves de primaires (lavage des mains, accès aux toilettes pendant le repas, etc.) ?

Même procédure que dans la salle Calame

Lavage des mains en entrant et en sortant

Toilettes côté maternelle, 1 toilette dans le couloir